

Procès-Verbal du conseil municipal
du vendredi 26 mai 2023

Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de conseillers :		Date de convocation :	23 - 05-
2023			
En exercice :	23	Date d'affichage :	
Quorum :	12		
Présents :	18	Procurations	4
Votants :	22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas -
MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -
MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis -

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie
- JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra -
MASSUTTI Carole - PAVIET Laura -

Excusés : GACHET Roger - 4 procurations DELWAL Jean-Luc - - RIZZON
Bruno - BOIVINEAU Myriam - PEREZ Stéphanie .
A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV de séance du 7 avril 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Convention avec la Communauté de Communes lot n°9 zone artisanale,
- Projet microcentrale,
- Forêts communales,
- Travaux écoles,
- Travaux d'enrobés
- Cimetières,
- Personnel,
- Document unique,
- Achat foncier,
- Points divers.

1. Approbation du PV de séance du conseil du 7 avril 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 7 avril 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal ;

Le procès-verbal est adopté

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

2. Convention avec la Communauté de Communes Lot n°9 Zone Artisanale

Pour information : Bail emphytéotique d'une durée de 99 ans

Loyer = 12 €

3. Projet d'une microcentrale entre Bonvillaret et Val d'Arc

Mise en place d'une convention validant les propositions entre les parties concernées.

Après divers échanges la proposition retenue est : 60% pour Val d'Arc et 40% pour Bonvillaret.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention

La délibération est votée : Pour : 22 Contre : 0

Abstention : 0

4. Forêts communales

Proposition de travaux 2023 et prévisions de recettes.

Martelage des parcelles 8 et 9 le 31 mai 2023.

Demande d'annulation de la vente de lots de bois : suite à divers aléas, l'entreprise 'l'Atelier de François » nous demande l'annulation de cette vente. Pour rappel les recettes prévues étaient de 26.160 euros + 33.552 euros

Décision du CM : voir si un compromis est possible avec un montant minimal et, en cas de refus nous exigerons le règlement du montant prévu initialement.

Décision votée à l'unanimité

5. Ecoles

Travaux écoles :

Ecole de Randens : résultat de l'appel d'offre des lots 2 et 3

Choix de l'entreprise : SONZOGNI

Décision du CM : pour à l'unanimité

Ecole élémentaire d'Aiguebelle :

salle de classe n°9 réfection complète de la salle de classe + mobilier

- Mise aux normes de la salle pour :
 - Mobilier pour : Mobilier pour
- Montant prévisible des travaux :

Entreprise retenue; la commission devra faire un choix (en attente devis)

Les travaux devront être réalisés entre début juillet et le 20 août 2023

Salle dédiée à la cantine : une vision d'ensemble des travaux à effectuer est en cours avec le bureau d'étude.

Aménagement de la « cour d'honneur » : il serait nécessaire de revoir complètement l'espace. Il est proposé d'intégrer ces travaux dans le projet de la « traversée d'Aiguebelle ».

Décision du CM : pour à l'unanimité

Tarifs restauration scolaire pour la rentrée 2023 : suite à l'augmentation des tarifs de notre prestataire API nous sommes contraints de répercuter cette augmentation soit :

Prix facturé repas pour le tarif QF 1 : 4.35 Euros

Prix facturé repas pour le tarif QF 2 : 4.50 Euros

Prix facturé repas pour le tarif QF 3 : 4.95 Euros

Décision du CM : pour à l'unanimité

6. Travaux d'enrobés :

Chemin de « La Marliéry » et chemin de l'huilerie au « bouchet » : suite à la mise en place de l'assainissement les chemins qui étaient dans un mauvais état sont à refaire. Devis EIFFAGE, MARTOIA, SERTPR
Entreprise retenue : à voir avec la commission travaux

La Blancherie » : travaux supplémentaires suite à la mise en place de l'assainissement

Travaux effectués par entreprise : EHTP pour 22.401 Euros

Des « emplois » sont à mettre en place « Chemin de la digue » et Chemin du Grand Arc

Entreprise retenue : à voir avec la commission

7. Cimetières

Cimetière d'Aiguebelle : il s'agit de la 3^{ème} tranche de travaux : restauration du mur l'enceinte et réfection du local communale

Montant des travaux :

Décision du CM : en attente devis

Aménagement du jardin du souvenir et du columbarium :

Entreprise retenue : Jardins du Val d'ARC pour 656 Euros

Décision du CM : pour à l'unanimité

Cimetière de Randens : litige avec assurance suite aux dégâts du mur.
Proposition de choix du cabinet d'avocats. Trois cabinets d'avocats consultés :

- ADMYS proposition pour 1.820 €uros HT
- CAP : proposition pour 2.000 €uros HT
- PRUDHON : proposition pour 4.500 €uros HT

Cabinet retenu : ADMYS pour une prestation de 1.820 euros H.T.

Décision du CM : pour à l'unanimité

8. Personnel communal

Proposition de renouvellement de la convention relative aux interventions du CDG 73 sur les dossiers de retraites CNRACL. Cette convention était d'une durée de 3 ans et arrive à échéance le 31/12/2022

Décision du CM : le conseil municipal autorise mr le maire à signer cet avenant à l'unanimité

Assistant de prévention : Nomination d'un assistant de prévention pour la commune

Choix : Mr BUET Bernard

Décision du CM : pour à l'unanimité

Révision commission de contrôle : Désignation des membres : en attente de prise de contact avec des personnes intéressées

9. Document unique

Mise en place du document unique : offre tarifaire minimale : 4.620 €uros

Décision du CM : pour à l'unanimité

10. Achats fonciers

- **Proposition de Mr CHENE** pour la vente d'un bâtiment Ruelle du Pery pour un montant de 76.000 €uros

Décision du CM : refus à l'unanimité

- **Vente parcelle MAILLET Fabrice** : Evaluation de la parcelle B 3099 anciennement canal d'évacuation de 13m² pour un montant de 10 €uros

Décision du CM : pour à l'unanimité

- **Achat parcelles terrain** : succession Combet le long de l'Arc pour

Décision du CM : pour à l'unanimité

- **Achat « garage Gachet » à Aiguebelle** : dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie, le CM municipal décide de faire une proposition d'achat.

Décision du CM : pour à l'unanimité

11. Points divers

Redevance d'occupation du domaine public :

Nous avons une délibération ancienne qui concerne chaque commune. Nous devons prendre une délibération pour Val d'Arc (+ de 2.000 habitants).

Cela concerne essentiellement les ouvrages de distribution d'électricité pour occupation du domaine public.

Demande de participation financière de l'entreprise :

Décision du CM : pour à l'unanimité

Demande de « contrat jeune d'été »

Nous avons trois demandes de jeunes de la commune pour travailler durant la période des vacances d'été.

Sur les trois demandes, une concerne une jeune fille de 16 ans. Cette demande est refusée au vu du jeune âge. Les deux autres demandes sont acceptées.

Décision du CM : pour à l'unanimité

Election du maire et maire délégué à prévoir pour le 1^{er} juillet 2023

Monsieur José RICO-PEREZ annonce au conseil son souhait de mettre fin à sa mission de maire de la commune de Val-d'Arc en date du 30 juin 2023 mais de rester conseiller municipal. Un conseil exceptionnel sera à organiser avant cette date butoir.

La séance est levée à 20h30

Fait à Val d'Arc le 26 mai 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,

José RICO-PEREZ